



PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le Ministre

Paris, le

28 AOUT 2019

Référence : SE/2019D/2911-PR

Monsieur le Président,

Vous avez appelé mon attention sur le statut de centre constitutif du centre de référence du syndrome de Prader-Willi pour l'hôpital marin d'Hendaye, dans les Pyrénées-Atlantiques.

En raison du nombre important de sollicitations parvenues à mon Secrétariat d'État, je vous prie de bien vouloir m'excuser de vous apporter une réponse si tardive.

Je vous informe que le statut de *Centre de référence constitutif maladies rares* a été maintenu jusqu'en 2022 pour l'hôpital marin d'Hendaye par décision de la Direction générale de l'offre de soins (DGOS), dont je vous joins le courrier.

Soyez persuadé de mon engagement sans relâche pour simplifier la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de toute ma considération.

Je vous prie de croire à ma haute

Sophie Cluzel

Sophie CLUZEL

Monsieur Jacques LEBLANC
Président Prader-Willi France
28 rue Prieur de la Marne
51100 REIMS